11 12

Conseil Communal de Prangins
Commission des Finances

R 01 DEC. 1998

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport d'étude du préavis no 8/98

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de l'exercice 98, la Commission des Finances (CF), composée de MM. Peter Dorenbos, Charles Gutowski, André Piguet, Georges Suter et Claude Durand, s'est réunie à 10 reprises. Elle a consacré ses 4 dernières séances des 4, 11, 18 et 24 novembre à l'examen du préavis relatif au budget communal 1999.

Remarques

- La CF a formulé plus de 40 questions écrites à la Municipalité. La CF remercie le Syndic pour le soin apporté aux réponses ainsi que pour sa disponibilité et sa présence chaque fois que sollicitée.
- Un seul conseiller s'est adressé à la CF et lui a posé 5 questions écrites.
- La CF estime que la Municipalité a démontré une volonté certaine de traiter le budget de manière plus rigoureuse.
- La CF propose d'amender le budget afin de rectifier le calcul des versements à la caisse de pension des employés communaux. Cet amendement (en annexe) fait partie intégrante du présent rapport.
- Par contre, la CF ne propose pas d'amender un revenu aléatoire qu'elle juge sous-estimé.

Principe d'analyse du préavis par la CF

Le principe d'analyse du budget 1999 retenu par la CF consiste à identifier les comptes pour lesquels :

- un montant absolu est important,
- un écart absolu, ou relatif, par rapport à l'exercice précédent apparaît comme élevé,

- une augmentation d'un compte est effectivement compensée par une diminution d'un autre,
- une décision à caractère financier, prise par le Conseil, est bien répercutée dans le budget,
- la nature du compte suscite un intérêt particulier,

puis de vérifier le bien-fondé, ou tout du moins la plausibilité, des montants de ces comptes.

La technique du sondage, c'est-à-dire de l'analyse en profondeur d'un compte choisi aléatoirement, n'a pas été retenue, car relevant plus de l'audit fiduciaire que du contrôle budgétaire.

Analyse du préavis

L'examen du préavis donne lieu aux commentaires suivants :

Personnel

La nouvelle répartition des postes est à considérer globalement. Elle correspond à une imputation plus proche des charges effectives des différents services.

xxx.3011 Par rapport aux comptes 1997, le traitement du personnel est globalement stable bien que le nombre de postes soit en très légère augmentation. En effet, la suppression de différents postes (0.5 boursier, 1 service social et 0.4 service des eaux) est compensée par un renforcement de plusieurs services, en particulier ceux du corps de police et des bâtiments scolaires et administratifs.

xxx.3040 Pour tous les postes d'employés de la commune, l'employeur verse les 2/3 des primes à la caisse de pension sans distinction de classes d'âges. Tous ces calculs ont été réalisés avec un taux erroné de 16 % (au lieu de 14 %) appliqué au traitement brut (comptes 3011). La CF propose d'amender l'ensemble des postes 3040 du budget (voir annexe).

Municipalité

101.3003 Les jetons de présence augmentent en raison de l'accroissement du salaire horaire (+ 40 %, selon préavis 1/98) et du nombre d'heures de travail (de 240 à 285 heures par municipal).

Impôts

210.4020 Les recettes engendrées par l'impôt foncier sont budgetées au niveau des comptes 97. La CF estime que cette rubrique présente une réserve importante, compte tenu de la proportion de biens qui ont été réévalués depuis 2 ans et de l'importance de ces réévaluations, des doublements de valeur n'étant pas exceptionnels.

210.4411 La part de l'impôt sur les gains immobiliers est toujours très difficile à évaluer. La CF estime toutefois que le montant de 300 KCHF porté au budget est très prudent, compte tenu d'une certaine reprise du marché immobilier.

Service financier

220.3210 Les intérêts des dettes à court terme dénotent une volonté de gestion plus dynamique de la dette, et donc des économies substantielles selon les estimations de la CF (déjà présentées au Conseil Communal).

220.3223 Les intérêts des emprunts à moyen et long terme baissent dans le cadre de cette nouvelle politique (voir point précédent).

220.4221 Toujours dans l'optique d'une gestion dynamique de la dette, les revenus à court terme sont fortement réduits, ce qui est normal.

230.3311/3312/3803/3804 Le budget fait une distinction plus rigoureuse entre les amortissements et les attributions aux réserves.

Bâtiments

350.xxxx L'examen du budget semble indiquer que les charges liées au bâtiment des Morettes soient comprises dans la rubrique « bâtiments locatifs ».

350.4231 Les revenus des loyers sont à la baisse. La diminution de celui de l'auberge et la perte du revenu de l'immeuble Fischer ne sont pas compensés par l'augmentation de celui de la Barcarolle.

Réseaux d'égouts et d'épuration

461.4341 La taxe unique de raccordement tient compte des prochains raccordements liés aux travaux en cours.

Corps de police

610.3012 Ce poste comprend le coût lié aux patrouilleuses scolaires qui est repris du compte 510.3662 (aide à la formation).

610.4370 Malgré l'accroissement du corps de police à 2 postes à temps plein, la Municipalité prévoit que la population sera plus disciplinée en 1999 puisque le produit des amendes est estimé à la moitié des recettes 1997.

Prévoyance sociale

710.3012 Les 8'000.- CHF de ce poste (attribué à la resp. des «mamans de jour») correspondent à un montant incluant les assurances sociales et les

assurances accidents. Ils devraient donc être répartis entre ces différents comptes. Le total étant correct et modeste, la CF ne juge pas utile d'amender.

720.3515 Après une augmentation drastique des contributions communales à la prévoyance sociale en 1998 (+1.1 MCHF), l'Etat a estimé que la contribution de Prangins sera pratiquement inchangée pour 1999. A noter que l'écart entre la prédiction et la réalité n'a été que de 1 % pour 1998.

Conclusion

La Commission des Finances unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 8/98 concernant le budget 1999,

lu le rapport de la Commission des Finances,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'adopter le budget communal 1999 tel qu'amendé.

Prangins, le 30 novembre 1998.

La Commission des Finances

Peter Dorenbos

Georges Suter

Charles Gutowski

André Piguet

Claude Durand
Rapporteur

Annexe

Amendement au préavis 8/98

Objet

Cette annexe fait partie intégrante du rapport d'étude du préavis 8/98 de la CF.

Comptes amendés

Tous les comptes 3040 relatifs aux versements à la caisse de pension de la part employeur des salariés communaux ont été recalculés au taux de 14 % appliqué sur le traitement brut correspondant (comptes 3011).

Compte	Charges	Personnel
110.3040	30'600.-	Administration
200.3040	4'300.-	Comptabilité générale
351.3040	4'400.-	Bâtiments administratifs
352.3040	21'000.-	Bâtiments scolaires
410.3040	15'100.-	Service technique
430.3040	13'000.-	Réseau routier
440.3040	7'500.-	Parcs, promenades et cimetière
462.3040	6'500.-	Station d'épuration
470.3040	10'000.-	Port des Abériaux
500.3040	5'900.-	Administration des écoles
610.3040	25'500.-	Corps de police
620.3040	8'700.-	Contrôle des habitants

Pour information, les charges sont diminuées de 21'600.- CHF.

Reçu le 01 -12- 1998	Remarques
MPK	
EJ	
MJT	
EK	
HS	
- à classer - à traiter en séance du	Visa